



ICAN 2017
NOBEL
PEACE
PRIZE

LE RAPPORT DE LA REUNION DE PLAIDOYER POUR ENCOURAGER LE RWANDA A ADHERER AU PLUS TOT AU TIAN (TRAITE D'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES) TENUE A L'HOTEL STE FAMILLE KIGALI – RWANDA LE 14 JANVIER 2022



Justification/contexte

À partir du 22 janvier 2021, les armes nucléaires font l'objet d'une interdiction catégorique mondiale fondée sur un traité pour la première fois. Il s'agit d'une réalisation historique qui marque un pas décisif vers l'abolition des armes les plus horribles du monde.

Le nouveau traité renforce la norme interdisant la possession et l'utilisation d'armes nucléaires, et délégitime la théorie dangereuse et erronée de la « dissuasion nucléaire », qui a longtemps été évoquée pour justifier le maintien indéfini des armes nucléaires.

Les deux tiers des États du monde, dont le Rwanda, ont exprimé leur soutien au TIAN et ont appelé tous les États à y adhérer. Au fur et à mesure que plusieurs États deviennent parties au traité, la pression sur les États dotés d'armes nucléaires pour le désarmement se renforce.

C'est dans ce cadre que AJECL, en collaboration avec la Commission Episcopale Justice et Paix, grâce au soutien financier d'ICAN, a organisé une réunion de plaidoyer pour encourager le Rwanda, en tant que nation engagée de longue date au désarmement nucléaire, à adhérer au plus tôt au TIAN.

La réunion s'est tenue à l'Hôtel Ste Famille, le Vendredi 14 Janvier 2022 avec pour thème central :

LA VERITE SUR LES ARMES NUCLEAIRES : DOMMAGES CATASTROPHIQUES, MENACE EXISTENTIELLE...

LE SOUHAIT DE VOIR LE RWANDA REJOINDRE PROCHAINEMENT LES SIGNATAIRES DU TRAITE SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES.

L'objectif

La réunion avait pour objectif de faire connaître aux participants les traités en rapport avec les armes nucléaires, en particulier le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), de les informer du travail entrepris par ICAN en vue d'universaliser ce Traité, et de les sensibiliser à soutenir la louable initiative d'ICAN auprès du Gouvernement rwandais à signer le Traité avant Mars 2022.

Les participants

Les participants à la réunion étaient au nombre de 39, et provenaient de différentes institutions étatiques et de la Société Civile à savoir :

- Deux délégués du MINAFFET qui représentait le Gouvernement Rwandais dans la réunion ;
- Un délégué du Ministère de Défense et
- Un député ;
- La Commission Episcopale Justice et Paix représentée par le Secrétaire National, deux membres du personnel permanent au niveau national et les représentants de 9 commissions diocésaines de Justice et Paix au Rwanda ;
- Le secrétaire National de la Commission Episcopale de la jeunesse avec le secrétaire permanent de cette Commission ;
- Le secrétaire exécutif du groupe de jeunes composés d'environ 250 000 volontaires au niveau du pays actuellement lié au MINALOC,
- Un délégué de GAERG : Groupe des Anciens Etudiants Rescapés du Génocide ;

- Les délégués des 6 ONGs locales œuvrant dans le domaine de la promotion de la culture de la paix au Rwanda,
- Les représentants des Clubs pour la promotion de la culture de la paix (Gwizamahoro clubs) créés par AJECL dans les universités et Institutions d'enseignement supérieur au Rwanda (UR Huye Campus, UR Rukara Campus, INES Ruhengeri, Ruli Higher Institute of Health)
- Radiotélévision Isango Star pour la couverture de l'évènement.

DEROULEMENT DE LA REUNION

La réunion a été ouverte par une prière spéciale : « **A la Source de la Bonne Puissance** », pour aider les participants à **se connecter à la Source de la Vie**, pour une meilleure inspiration durant toute la réunion. Le mot de bienvenue été prononcé par **Madame NYINAWANKUSI Bellancille, présidente de l'JECL**. Elle a insisté sur le souhait de la paix intérieure que AJECL, dans son programme à long terme : « **GWIZAMAHORO PROGRAM 2100** », souhaite à tout Rwandais au cours du 21^{ème} siècle. Ce souhait justifie l'entrée de l'AJECL dans l'initiative d'ICAN d'universaliser le TIAN pour arriver un jour à l'abolition des armes nucléaires dans le monde.

Pour introduire les conférences et les échanges du jour, monsieur l'**Abbé, Dr. HAGENIMANA Fabien, Le Vice-Chancelier de l'Institut des Sciences Appliquées-INES Ruhengeri**, a montré comment, depuis le 17^{ème} siècle, l'homme a mis trop de confiance dans la science qui a conditionné, depuis lors, les différentes révolutions ayant marqué un progrès inouï dans le monde jusqu'aujourd'hui.

Cependant, avec le progrès scientifique, l'homme n'a pas fait seulement ce qui est bénéfique à son bien-être, il a aussi fait ce qui le détruit, lui et le monde qu'il a reçu gratuitement de la bonté de son Créateur ! L'exemple typique peut être trouvé dans les armes nucléaires ! Celles-ci ont montré leurs effets dévastateurs à Hiroshima et Nagasaki, pendant la 2^{ème} guerre mondiale. Ces effets ont été à la base des efforts de protéger le monde contre les armes nucléaires. C'est dans ce contexte que les traités internationaux en relation avec les armes nucléaires, dont le TIAN, ont vu le jour !

Les conférences du jour sensibilisent les participants à se joindre à l'initiative d'ICAN pour encourager le Rwanda à adhérer au TIAN aussitôt que possible.

Le présent rapport présente en peu de mots ces conférences données aux participants à la réunion, ainsi que les recommandations émises à la fin.

I. LES 4 CONFERENCES LIVREES PAR LES EXPERTS DANS CETTE REUNION

Etant donné que l'objet de la réunion était nouveau pour presque tous les participants au Rwanda, il a fallu organiser 4 conférences d'information pour préparer les participants à s'engager dans le travail de plaidoirie auprès du Gouvernement rwandais avec les connaissances de base au sujet des armes nucléaires et des traités y relatifs.

I.1. L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE CATHOLIQUE EN FAVEUR DE L'ABOLITION DES ARMES NUCLEAIRES

La conférence a été donnée par *Monseigneur RUTAGANDA Alphonse, Prof. Dr. en Théologie Morale, actuel Curé de la Paroisse Kizibere dans le Diocèse de Kabgayi.*

« Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance », Jn10,10. Ce verset biblique exprime ce qui est au cœur de la mission rédemptrice de Jésus.

L'Eglise est le Corps du Christ pour continuer cette mission dans le monde. Pour elle, la vie est la valeur des valeurs. La vie est à accueillir de Dieu, sa source, elle est à gérer, à protéger et à promouvoir. Malheureusement l'expérience quotidienne, dans le présent comme dans le passé, montre que la personne humaine est au centre de la confrontation de ce que saint Jean Paul II appelle **la culture de la vie et la culture de la mort**. (Cfr Evangelium Vitae, no.28.)

La doctrine de l'Eglise catholique contre la guerre et ses instruments, spécialement contre les armes nucléaires, repose sur cette compréhension et cet amour de la vie offerte par Dieu, et appelée à son épanouissement dans l'éternité bienheureuse, où Dieu sera tout en tous. On en déduit donc un Non à tout ce qui est contre la vie, et un Oui à tout ce qui est susceptible de la promouvoir. Par voie de conséquence, un Non à la culture de la guerre, et un Oui à la culture de la Paix. « **Heureux les Artisans de paix, car ils seront appelés fils de Dieu** » Mt 5,9. « **Tous les chrétiens sont appelés avec insistance à se joindre aux hommes véritablement pacifiques pour implorer et instaurer la paix** » (G.S 77,4.)

Ainsi pour la doctrine sociale de l'Eglise catholique, construire la paix c'est refuser la guerre. Celle-ci finira quand tous les cœurs seront désarmés. Il faut donc corriger un adage latin qui dit « **Si vis pacem para bellum** » et le remplacer par « **Si vis pacem, para pacem** ». Autrement dit, si tu veux la paix ne t'éloigne pas de la logique de la paix, notamment le fait de désarmer les cœurs en éliminant les causes de la guerre.

C'est dans cette logique que l'Eglise dit Non aux armes nucléaires. Le concile Vatican II, dans la constitution pastorale Gaudium et Spes, dit : « **Tout acte de guerre qui tend indistinctement à la destruction de ville entière ou de vastes régions avec leurs habitants, est un crime contre Dieu et contre l'homme lui-même, qui doit être condamné fermement et sans hésitation** »

(G.S No. 80,4.) Cette condamnation ferme revient constamment dans l'enseignement de l'Eglise catholique. (Catéchisme de l'Eglise Catholique no. 2314).

La condamnation des armes nucléaires porte sur leur production, leur utilisation, leur diffusion, leur commercialisation ... etc.

En guise de conclusion, l'on peut affirmer que la campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires ne peut être que soutenue par l'Eglise catholique. En effet, elle prêche que la vie est la valeur des valeurs, qu'elle est à accueillir avec dévotion des mains de Dieu Créateur, à protéger, à épanouir. A cause du péché, l'homme ne peut plus ne désirer que ce qui est bon. Le bien et le mal se chevauchent, et parfois le recours à la force devient inévitable pour résoudre les conflits.

Abolir les armes nucléaires signifie renoncer en avance à frapper aveuglement, à dépasser toutes les proportions et se retrouver devant les conséquences aussi graves que imprévisibles. C'est-à-dire qu'on choisit de rester des hommes et des femmes qui contrôlent même les situations de guerre. Sans être un oui à la guerre, c'est le pari de rester l'homme intelligent et raisonnable, qui ne crée pas des situations où il est vite dépassé, et ceci à ses dépens. Abolir les armes nucléaires signifie orienter ailleurs le budget qui leur est présentement alloué, et l'orienter dans des domaines susceptibles de rendre à la personne humaine sa dignité.

Les efforts et la campagne d'abolition des armes nucléaires correspondent à la volonté aimante du Dieu Créateur, et de son Fils Jésus Christ, venu pour que tous aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance.

I.2. L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE

La deuxième conférence a été donnée par *Dr Fidèle NDAHAYO, Directeur général de l'Office rwandais de l'énergie atomique nouvellement créé.*

L'objectif de la conférence était d'initier les participants au concept de l'énergie atomique, de son utilisation pacifique et du projet du Gouvernement rwandais de l'utilisation pacifique de cette énergie.

L'énergie atomique est l'énergie libérée par les atomes lors d'interactions atomiques. On parle d'énergie nucléaire lorsqu'elle est libérée lors de la fission ou de la fusion de noyaux atomiques.

Cette énergie peut être utilisée en différents domaines susceptibles d'améliorer les conditions de vie dans la société humaine.

- Production d'énergie
- Alimentation et agriculture
- Santé humaine

- Eau et Environnement
- Industrie (Soudure, production de pâtes et papiers,)

Le Gouvernement rwandais a des projets à long terme de mettre sur pied un CNST : Center for Nuclear science & et technologies ainsi que NPP PROJECT : Small Modular Reactor.

I.3. LES TRAITES INTERNATIONAUX SUR LES ARMES NUCLEAIRES

La 3^{ème} conférence a été donnée par *Me. Kayitana Evode, International Criminal Law. Senior Lecturer PhD International Criminal Law.*

L'objectif de la conférence était de présenter aux participants les différents traités internationaux sur les armes nucléaires en vigueur jusqu'aujourd'hui, en clarifiant l'objectif de chaque traité et en mettant en exergue la nouveauté du TIAN par rapport aux traités précédents.

Les principaux régimes de traités internationaux sur armes nucléaires

Il existe 4 principaux régimes de traités internationaux sur les armes nucléaires :

- Le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP) (1968)
- Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE) (1996)
- Les traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires (dont un pour l'Afrique-1996)
- Le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) (2017)

Le conférencier a présenté chaque traité en détail en précisant les objectifs du traité, le nombre de pays qui l'ont signé et ratifié, en indiquant s'il est en train en vigueur ou non et quand, sans oublier les principaux engagements pour les Pays signataires.

A part le TIAN, le Rwanda a signé les autres traités qui le concernaient.

En ce qui concerne le TIAN, le conférencier a présenté aux participants les justifications du traité par rapport aux traités précédents.

- La prévention des conséquences humanitaires qui résulteraient de toute utilisation d'armes nucléaires.
- Les partisans du traité d'interdiction pensent qu'il contribuera à "stigmatiser" les armes nucléaires et qu'il servira de "catalyseur" pour leur élimination
- En d'autres termes, on pense que le traité contribuera à délégitimer davantage les armes nucléaires et à renforcer la norme juridique et politique contre leur utilisation.
- En outre, ce traité est un pas vers le « comblement du vide juridique » du régime international régissant actuellement les armes nucléaires.
- Le « fossé » existe, parce que les armes nucléaires – contrairement aux armes chimiques, aux armes biologiques, aux mines terrestres antipersonnels et aux armes à sous-munitions – ne sont interdites par aucun traité universel et global.

- Le Traité de non-prolifération (TNP) de 1968 ne contient que des interdictions partielles,
- Les traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires n'interdisent les armes nucléaires que dans certaines régions géographiques.

Interdictions et droit

Le TIAN interdit de développer, tester, produire, acquérir, posséder, stocker, utiliser ou menacer d'utiliser les armes nucléaires tout en mettant l'accent sur le "droit inaliénable" d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

1.4. LA POSITION DU GOUVERNEMENT RWANDAIS VIS-A-VIS DU TIAN

Après les conférences sur l'enseignement de l'Eglise sur les armes nucléaires, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et les traités internationaux en rapport avec les armes nucléaires, les participants attendaient impatiemment la conférence sur la position du Gouvernement Rwandais vis-à-vis du TIAN.

L'Ambassadeur Guillaume Kavaruganda, Directeur Général de l'Europe, l'Amérique et des organisations internationales, qui est responsable des relations bilatérales et multilatérales avec les pays européens et américains, ainsi qu'avec l'ONU et d'autres organisations internationales de développement, a pris la parole pour satisfaire leur curiosité.

Il a commencé par assurer les participants que le Rwanda n'a pas d'armes nucléaires, qu'il a signé et ratifié les traités internationaux y relatifs antérieurs au TIAN. A propos de celui-ci, il a mentionné qu'il est très récent et que le Rwanda ne s'est jamais opposé à ce traité depuis sa préparation en 2016 jusqu'à son entrée en vigueur en janvier 2021. Le fait de ne pas avoir encore signé et ratifié le traité est dû aux relations diplomatiques qu'il faut toujours prendre en considération avant de s'engager dans ces traités que les grands pays ne soutiennent pas encore.

Cependant il a donné aux organisateurs de la réunion des pistes à suivre pour mieux continuer leur action de plaidoirie. Il a indiqué le MINADEF comme Ministère à approcher en premier lieu, car il est le plus concerné par le traité. Il a enfin promis la bonne collaboration avec l'équipe de suivi des conclusions de cette réunion jusqu'à ce que l'objectif soit atteint.

L'INTERVENTION DU MINADEF

Pour compléter le message du MINAFFET, **le Lt. Col. Pascal MUNYANGABE** qui représentait le MINADEF a demandé au MINAFFET de lui transmettre officiellement le texte du TIAN comme procédure officielle et il a promis qu'une fois reçu, le dossier va être traité pour donner le feedback au MINAFFET dans le meilleur délai.

II. LES ECHANGES, LES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATION DE LA REUNION

Après les conférences prévus, les participants ont eu le temps de poser des questions et de partager leurs opinions aux conférenciers avant de se convenir sur les 10 conclusions et recommandations de la réunion. Celles-ci seront soumises officiellement à tous ceux qui sont concernés par la décision relative à la signature et ratification de ce traité par le Gouvernement Rwandais dont le MINAFFET, le MINADEF, le MINIJUST et le Parlement Rwandais, la chambre des députés et le Sénat.



Les participants posaient des questions et partager leurs opinions (Photo à gauche) ; les conférenciers donnaient des éclaircissements (photo à droite)

LES 10 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DE PLAIDOYER EN FAVEUR DU TIAN TENU A KIGALI - RWANDA

a) Conclusions

1. Les armes nucléaires sont des armes à conséquences humanitaires catastrophiques, donc à condamner et à éliminer dans le monde
2. L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, bien conçue, contribue au bien-être de l'humanité
3. Tous les traités internationaux sur les armes nucléaires discutés au cours de cette réunion constituent une contribution louable dans le processus de bâtir un monde exempt des armes nucléaires
4. Le traité de l'interdiction des armes nucléaires constitue un pas décisif et intéressant dans le processus de bâtir un monde exempt des armes nucléaires
5. Normalement le Rwanda signe et ratifie, dans les meilleurs délais, les traités internationaux visant le bien-être de l'humanité en général et des Rwandais en particulier ; il n'a pas encore signé et ratifié le TIAN, mais il a exprimé son soutien à l'Assemblée générale des Nations Unies en 2017.

b) Recommandations

6. Les participants à la réunion ont souhaité voir le Rwanda rejoindre prochainement les signataires du TIAN afin que celui-ci soit un bon héritage de la première génération du 21^{ème} siècle aux générations suivantes de ce siècle.
7. Les participants à la réunion ont demandé au MINAFFET de transmettre, officiellement et dans les meilleurs délais, le texte du TIAN à tous ceux qui sont concernés par la décision relative à la signature et ratification de ce traité par le Gouvernement rwandais. Ceux-ci à leur tour sont priés de donner sans tarder leur feedback, afin que la bonne décision attendue soit prise dans les meilleurs délais.
8. Les participants à la réunion ont convenu de conjuguer leurs efforts pour soutenir cette louable initiative d'ICAN de sensibiliser les pays du monde entier à l'élimination des armes nucléaires.
9. Les participants à la réunion ont demandé à l'Eglise catholique, aux autres confessions religieuses et les Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans le domaine de la promotion de la culture de la paix, de renforcer l'éducation de la jeunesse à l'amour, au respect et protection de la vie, avec un accent particulier sur la promotion de la culture de la paix, afin de **décourager et éliminer la culture de la guerre qui a caractérisé le Rwanda et la Région des Grands Lacs au cours des siècles précédents.**
10. Les participants à la réunion ont demandé à l'AJECL et la Commission Episcopale Justice & Paix (CEJP) de faire le suivi de la mise en application de ces recommandations et d'en informer le reste des participants et le public Rwandais.

III. LES PROCHAINES ETAPES APRES LA REUNION

Pour répondre à la 10^{ème} recommandation de la réunion, une commission ad hoc composée de deux personnes de l'AJECL et deux personnes de la CEJP est mise en place. Elle fera le suivi des recommandations émises. Elle fera des contacts réguliers auprès du MINAFFET et auprès des autres parties prenantes dans cette affaire de signature et de ratification de ce traité. Elle continuera d'informer les participants à la réunion de l'avancement du dossier de signature et de ratification de ce traité par le Gouvernement rwandais.

En guise de conclusion, Monsieur **l'Abbé NIRAGIRE Valens, le Secrétaire National de la Commission Episcopale de Justice et Paix**, a remercié l'AJECL d'avoir voulu impliquer la CEJP dans l'organisation de cette réunion de plaidoyer pour encourager le Rwanda à adhérer au TIAN. Il a montré que le traité en question, répond aux préoccupations du Pape François qui a montré son mécontentement contre le budget énorme que les pays riches mettent dans la fabrication des armes qui détruisent les gens et leurs biens au lieu d'utiliser ce budget dans ce qui contribue au bien-être de l'humanité. (Message adressé au monde entier, le 1^{er} Janvier 2022, la Journée Mondiale de la Paix). Abbé Valens a saisi cette occasion pour dire aux participants que l'Eglise catholique a un grand rôle à jouer dans l'éducation des jeunes à la culture de la paix pour

avoir, au cours de ce siècle, des générations qui garantissent la paix durable dans notre pays et ailleurs. Il a clôturé la réunion par la prière et la bénédiction des participants.



Les participants à la réunion de plaidoyer pour encourager le Rwanda à adhérer au plus tôt au TIAN tenue à L'HOTEL STE FAMILLE KIGALI – RWANDA LE 14 JANVIER 2022.

Fait à Kigali, le 04 Février 2022



Abbé IYAKAREMYE Théogène

Le fondateur de l'AJECL